

un grand nombre de nations,—non seulement avec les membres de l'Empire mais avec des pays étrangers,—et ces conventions ont toujours amené une large expansion de notre commerce.

Je n'ai parlé que de certaines actions d'un seul ministère, mais je crois que chaque ministère du Gouvernement a contribué, directement ou indirectement, à l'avènement et au maintien de cette ère de prospérité.

Voyons maintenant le deuxième chapitre que j'ai mentionné et qui a trait à nos relations avec les différentes provinces. Je vais d'abord lire le premier paragraphe qui se rapporte à l'accord financier conclu avec les Provinces maritimes.

Depuis quelque temps, mes ministres ont accordé une attention particulière aux problèmes qui, durant nombre d'années, ont constitué une source de conflits entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Parmi ces questions importantes se trouvent certains rajustements économiques et financiers jugés nécessaires par les provinces pour se placer entre elles sur un pied d'égalité. On peut dire que, jusqu'à un certain point, il a surgi sous ce rapport des problèmes qui intéressent toutes les provinces du Canada. Ceux des provinces Maritimes ont été étudiés par une Commission royale et en grande partie résolus par l'exécution des vœux qu'elle a formulés. On s'occupe, à l'heure actuelle, de reviser définitivement les arrangements financiers prévus par le rapport de cette Commission.

Ce paragraphe veut dire que le Gouvernement, par son ministère des Finances, prépare des évaluations et fait des calculs pour déterminer quel montant doit être versé aux Provinces maritimes comme subvention annuelle dans l'avenir. Ainsi, ces provinces seront placées sur un pied d'égalité avec les autres pour donner suite à l'une des conclusions du rapport Duncan. Le discours du Trône énonce que presque toutes les recommandations de ce rapport ont déjà été mises en pratique. C'est la vérité. Je veux énumérer quelques-unes des choses accomplies à la suite de ces recommandations. Les ports de Saint-John et de Halifax sont devenus des ports nationaux. Pour en arriver là, le Gouvernement a dépensé de cinq à dix millions de dollars afin de construire l'outillage et des facilités. Les taux du transport des marchandises ont été réduits non seulement sur les chemins de fer nationaux du Canada, mais aussi sur le Canadien-Pacifique et sur toutes les lignes de la région de l'Atlantique. On estime que de ce chef la population des provinces a déjà épargné la somme de trois millions et demi de dollars. J'apprends que les voies étroites des chemins de fer de l'Île du Prince-Edouard sont élargies à la dimension régulière. On améliore les facilités du havre de Charlottetown pour permettre à la population de l'Île

du Prince-Edouard d'expédier avec moins de peine ses produits à l'étranger, et on doit établir un deuxième service de transport entre l'île et la terre ferme. Mes honorables collègues peuvent constater que les principales recommandations du rapport ont déjà été mises à exécution ou sont en train de l'être. On étudie certaines suggestions qui n'ont pas encore été adoptées et il n'y a aucun doute que quelques-unes d'entre elles seront mises en œuvre en temps voulu.

Le paragraphe suivant se lit ainsi:

Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont négocié pendant plusieurs années avec le gouvernement du Canada la réintégration de leurs richesses naturelles. La province de la Colombie-Britannique a fait des démarches pour recouvrer les terres généralement connues sous le nom de zone ferroviaires et de bloc de la Rivière-la-Paix. Des accords qui seront soumis à votre approbation ont été conclus avec les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Une offre semblable et comportant les conditions acceptées par l'Alberta a été faite à la Saskatchewan en vue du transfert de ses richesses naturelles.

Il me semble, honorables collègues, que le Gouvernement mérite des louanges et des félicitations pour avoir trouvé à ces problèmes de l'Ouest une solution aussi avantageuse. Le Gouvernement n'a pas encore conclu d'arrangement avec la Saskatchewan, mais il a offert à cette province les mêmes avantages que comporte l'arrangement conclu avec l'Alberta.

Le paragraphe énonce que des accords sont survenus entre le Dominion, l'Alberta, le Manitoba et la Colombie-Britannique. C'est ainsi que prennent fin des controverses qui ont dérivé les diverses administrations, depuis vingt ans ou plus. Après l'adoption de ces accords et des lois qui en découlent, l'œuvre de la Confédération sera terminée, et les provinces de l'Ouest, comme les autres provinces, auront la haute main et l'autorité sur leurs terrains et leurs ressources naturelles.

Vient ensuite le troisième et dernier paragraphe se rapportant aux provinces. Il se lit comme suit:

Les provinces d'Ontario et de Québec se sont préoccupées de la question des chutes d'eau au point de vue de la navigation. Il est devenu évident, après une référence à la Cour Suprême, que cette question ne peut être facilement réglée par décision judiciaire, et on a projeté d'en obtenir la solution au moyen d'une conférence qui, espérons-le, nous conduira au règlement satisfaisant de ce problème très épineux.

Déjà les représentants de ces deux provinces et ceux du Dominion se sont réunis en conférence, et bien que la décision de la Cour Suprême n'ait pu trancher effectivement la question, on espère que des négociations en cours sortira une conclusion satisfaisante et